



Sommaire

Coopérer dans l'alternance1

Accueillir un stagiaire1.1

Les outils de la coopération.....2

Se former3

Charte éthique de coopération6

Glossaire7

Bibliographie9.1



Formation à Metz ou Nancy

L'Alternance Intégrative

Les diplômés en Travail Social revendiquent comme principe fort la formation en alternance. Cette co-construction de la formation et des apprentissages s'effectue à part égale entre le Centre de formation et le lieu de stage, appelé Site Qualifiant.

Cette formation apprenante s'articule autour d'une mobilisation d'acteurs, professionnels, Sites Qualifiants, formateurs, Institut de formation, étudiants qui co-construisent un parcours de formation permettant de mobiliser des savoirs, des savoirs être et des savoirs faire. Chacun prend part à la construction d'une identité professionnelle à partir d'un parcours de formation professionnelle en constante évolution. Les trois acteurs de cette formation s'inscrivent et participent activement à cette alternance intégrative :

- l'étudiant qui doit mobiliser ses savoirs et les transposer en savoirs faire ;
- les Sites Qualifiants, territoire d'affiliation du stage ;
- l'Institut de Formation, lieu de savoirs mais aussi d'appropriation de l'expérience.

L'articulation entre ces trois acteurs se construit à travers une convention de partenariat qui permet de formaliser les engagements des Sites Qualifiants et de l'IRTS de Lorraine afin de poursuivre un accompagnement de qualité des étudiants.

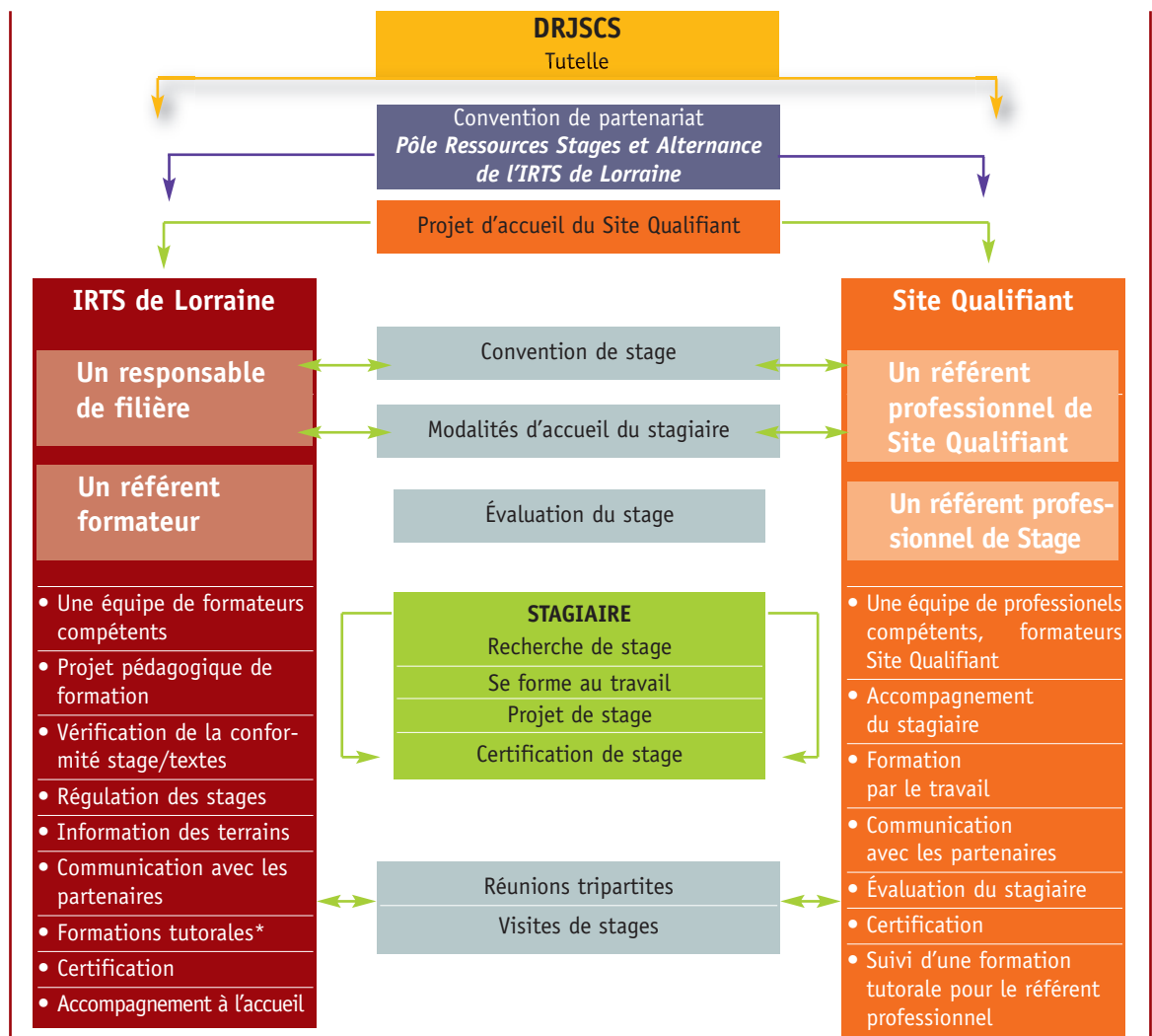
Le Site Qualifiant s'engage à mettre en place une politique d'accueil du stagiaire à travers un projet d'accueil réfléchi en équipe. L'IRTS de Lorraine s'engage à mettre en place des formations et des temps d'échanges auprès des différents professionnels afin de les accompagner dans cette démarche d'accompagnement et d'évaluation des compétences.

Le Pôle Ressources Stages et Alternance a pour but d'organiser la mise en pratique de cette nouvelle démarche de coopération entre les Sites Qualifiants et l'IRTS de Lorraine.

IRTS de Lorraine
Pôle Ressources Stages et Alternance
 Chargée de Mission : Sandrine KLOEDITZ
 03 87 31 67 80
sandrine.kloeditz@irts-lorraine.fr
 Secrétariat :
 03 83 93 41 90
alternance@irts-lorraine.fr



Le stage : Une démarche de formation qualifiante en partenariat



*voir l'offre de formation proposée par le Département de la Formation Continue de l'IRTS de Lorraine



Les outils de la coopération

L'IRTS de Lorraine organise plusieurs modalités pour faire vivre cette alternance.

1. Accompagnement - Rencontres :

- Sur le Site Qualifiant :
Le Pôle Ressources Stages et Alternance, accompagne les Sites Qualifiants dans l'élaboration du projet d'accueil à travers des rencontres et des temps d'échanges.

Des réunions d'échanges de pratique s'organisent au sein même des Sites Qualifiants avec les responsables de filières pour une meilleure adéquation des attendus des stages.

- A l'IRTS de Lorraine :
Les filières de formation proposent de nouveaux temps d'échanges autour du référentiel de compétence afin de se familiariser avec les notions nouvelles et ainsi faciliter les évaluations de stage.

Une rencontre avec les Référents Professionnels de Site Qualifiant a été initiée par la filière Assistant de Service Social afin d'éclairer et de conforter ces professionnels dans leur rôle d'animateur, de coordonnateur, de personne ressource au sein du Site Qualifiant.

Dans le cadre de la formation continue des salariés, les différents services de l'IRTS de Lorraine proposent différentes offres de formations complémentaires.

2. Journées d'étude :

Chaque année, l'IRTS de Lorraine présente un programme de journées d'étude destinées aux référents professionnels. Les thématiques proposées traitent de la **mise en œuvre de l'alternance intégrative**.

Ces journées s'inscrivent dans une démarche de co-construction des modalités de l'accueil, de l'accompagnement et de la certification des compétences des étudiants avec les Sites Qualifiants.

Elles ont pour objectifs majeurs de :

- mutualiser les pratiques,
- formaliser les procédures et dispositifs nécessaires,
- enrichir le capital expérientiel des participants,
- apprendre à transposer des méthodologies et outils éprouvés par ailleurs,
- élaborer une banque de données territoriale des pratiques et outils à destination des acteurs concernés (les référents professionnels),
- mettre à l'épreuve les enjeux et les évolutions induits par les diplômés.

Ces journées laissent une large place aux échanges et aux débats afin d'engager avec les participants l'expression d'autres questionnements, de traiter les thématiques et les préoccupations d'actualité. Ainsi, au cours de ces journées s'enchaînent conférences, débats, tables rondes et ateliers.

**Si vous souhaitez nous rencontrer vous pouvez
contacter le secrétariat du
Pôle Ressources Stages et Alternance au 03 83 93 41 90
ou par mail alternance@irts-lorraine.fr.**



Les outils de la coopération (suite)

3. Réunions tri-partites :

Ces réunions offrent d'abord un **temps d'information institutionnelle** qui permet d'identifier les interlocuteurs du processus de formation. Ensuite, elles sont l'occasion de présenter les objectifs liés aux différentes années de formation et les dispositifs mis en œuvre dans cette perspective.

C'est ensuite dans un espace plus spécifique, que sont présentés et travaillés les **contenus et objets de formation** propres à chaque filière et chaque année de formation. Ces réunions sont l'occasion de préparer et d'anticiper les visites de stage. Ce bilan étape est essentiel, il permet le positionnement, le rappel du rôle et de l'engagement de chacun dans la mise en œuvre de l'alternance intégrative.

Les réunions sont organisées une fois par an par les Responsables de formation, en collaboration avec les formateurs des Groupes d'Accompagnement à la Professionnalisation (GAP) et des Groupes de Méthodologie d'Intervention Socio-Educative (GMISE).

4. Visites de stage :

Ces visites sont établies en fonction des nécessités pédagogiques caractéristiques à chaque année. Elles permettent tout d'abord **d'engager une évaluation** en situation et éventuellement de **favoriser la régulation**.

Pour le formateur, elle est un temps d'observation et de prise d'information sur l'environnement et les conditions de stages de l'étudiant. Ainsi, elle permet, le cas échéant, d'ajuster les conditions dans lesquelles se déroule la formation de l'étudiant.

Cette connaissance de l'environnement et de la réalité professionnelle permet à l'Institut de **composer l'accompagnement pédagogique**.

Cette rencontre peut aussi permettre de régler les éventuelles difficultés de chaque partie dans la communication qu'elle entretient avec l'autre. Cet échange fait vivre et donne du sens à l'alternance intégrative.

Les visites de stage sont programmées, à l'initiative des formateurs de l'Institut, du Site Qualifiant, et en accord avec l'étudiant.



Formation à Metz ou Nancy

Se former

Les Formations Tutorales à l'IRTS de Lorraine

Les formations au tutorat visent à doter les professionnels qui accompagnent des stagiaires d'une **démarche méthodologique et d'un savoir-faire opérationnel** pour mener à bien leurs missions, à partir des critères de "Site Qualifiant". Elles proposent une progression pédagogique permettant aux professionnels et aux établissements, de s'inscrire dans une logique d'évolution continue des compétences pour l'ensemble des missions liées au tutorat allant de l'accompagnement de proximité à l'ingénierie de l'accompagnement des stagiaires.

La formation des professionnels appelés à exercer ces missions relève de dispositifs différents selon :

- Le statut, le type de l'établissement, le secteur, le champ où s'exerce l'activité du Site Qualifiant (association à but non lucratif ou lucratif, service public, champ de l'éducation spécialisée, du handicap ou de la personne âgée dépendante...);
- Le cadre juridique dans lequel s'inscrit le tutorat (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, convention de stage...);
- Le niveau d'exercice du tutorat (accompagnement de proximité ou ingénierie de l'accompagnement).

L'IRTS de Lorraine est agréé pour mettre en œuvre trois dispositifs :

- La formation au **Tutorat de la branche professionnelle UNIFED** ;
- La formation des **Maîtres d'apprentissage pour le suivi des apprentis** en lien avec le CFA du Travail Social de Lorraine;
- La formation des **Référents professionnels de Site Qualifiant** de la DRJSCS pour le suivi d'étudiants stagiaires.

Deux niveaux d'exercice du tutorat sont proposés à partir des critères de "Site Qualifiant". Le premier est axé sur **l'accompagnement quotidien et la professionnalisation des stagiaires** (module 1 et module 2), le second, sur **l'accompagnement et le management de l'équipe pluri-professionnelle** impliquée dans le suivi des stagiaires (module 3):

- Module 1 : **Accompagnement de base**,
- Module 2 : **Approfondissement** incluant du **Spécifique** pour les Maîtres d'Apprentissage
- Module 3 : **Management**.

Les objectifs et les contenus des 3 modules s'inscrivent dans une progression pédagogique calée sur l'expérience pratique du tutorat en établissement, qui part des fondamentaux méthodologiques de l'accompagnement (module 1) pour aller vers une connaissance approfondie de la posture relative à cet accompagnement et des capacités à transmettre qu'elle requiert, pour aller également vers une maîtrise des référentiels diplôme et de la méthodologie de l'évaluation (module 2). A priori plus autonome, le module 3 parachève la professionnalisation au tutorat en proposant des outils nécessaires à l'organisation institutionnelle des parcours de formation sur la base d'un travail en équipe dont il s'agit de coordonner et d'évaluer l'activité.



Les Formations Tutorales à l'IRTS de Lorraine

Conçus de façon unitaire, les modules sont donc organisés selon une progression pédagogique qui inscrit le module 2 dans la continuité du module 1, et le module 3 dans la continuité du module 2. Le module 2 apparaît ainsi central au regard des besoins en méthodologie de l'évaluation, en connaissance de la posture tutorale et de la maîtrise des nouveaux référentiels diplôme et métier.

Selon son statut et la formation suivie, le professionnel formé au tutorat reçoit une labellisation qui le reconnaît dans une fonction :

LES FONCTIONS LABELLISEES		DISPOSITIF DE FORMATION :		
		Au tutorat de la branche professionnelle UNIFED	Des maîtres pour le suivi des apprentis en lien avec le CFA du Travail Social de Lorraine	Des Référents professionnels de Site Qualifiant de la DRJSCS
NIVEAU D'EXERCICE	Accompagnement du stagiaire	Tuteur de Proximité	Maître d'Apprentissage	Référent professionnel de Stage
	Module 1 : Les bases			
	Module 2 : Approfondissement <i>incluant du Spécifique pour les Maîtres d'Apprentissage</i>	Tuteur Référent		Référent professionnel de Site Qualifiant
	Accompagnement et management de l'équipe			
Module 3 : Management				

Le Département de la Formation Continue de l'IRTS de Lorraine propose par ailleurs chaque année une session de "Sensibilisation à la fonction de Référent professionnel de Stage", qui peut être validée sous la forme d'allègements dans les formations au tutorat proposées.

A la demande des employeurs, des formations au tutorat peuvent être organisées en intra ou inter établissement par l'IRTS de Lorraine pour leurs équipes de professionnels.



La Formation de la Branche Professionnelle : Tuteur de Proximité et Tuteur Référent

Module 1 5,5 jours soit 38h30	Tuteur de proximité "Les bases"	Problématique et enjeux du tutorat	8h30	Janvier à Mars
		Méthodologie et techniques de l'accompagnement	26h00	
		Elaboration d'un livret d'accueil du tuteur	4h00	
Module 2 5,5 jours soit 38h30	Tuteur de proximité "Approfondissement"	Pédagogie de l'alternance	17h30	Avril à Juin
		L'évaluation	14h00	
		Posture du Tuteur	7h00	
Module 3 5,5 jours soit 38h30	Tuteur Référent "Management"	Site Qualifiant : Réglementation et modalités	14h00	Octobre à Décembre
		Management : Conduite d'équipe	14h00	
		Management : Rôle et posture du Référent	10h30	

Labellisation :

Attestation validée par la CPNE de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif.

Objectifs :

- Organiser l'accueil, l'intégration dans le stage et l'accompagnement quotidien;
- Professionnaliser à partir des situations de travail apprenantes et sur la base des référentiels diplômés;
- Inscrire l'accompagnement pédagogique, organisationnel et managérial, du tutorat dans une démarche "Site Qualifiant".

Module 1 :

- Connaître les types et logiques d'accompagnement tutoral, les modalités et les contraintes d'une formation en alternance, la place et le rôle du tutorat de proximité;
- Construire et organiser les différentes phases du parcours de l'apprenant;
- Mener des entretiens de suivi et d'évaluation;
- Rendre les situations de travail apprenantes ou repérer les situations de travail formatives.

Module 2 :

- Connaître les métiers et les certifications;
- Décliner l'activité professionnelle par le prisme des référentiels et domaines de compétences;
- Renforcer les fondamentaux de la posture de tuteur de proximité;
- Produire un outil et penser des méthodes favorisant la professionnalisation des stagiaires.

Module 3 :

- Organiser l'accueil des stagiaires et créer les conditions d'un Site Qualifiant;
- Organiser le tutorat en interne : superviser, animer et conduire l'équipe des tuteurs;
- Gérer les relations tuteur-tutoré;
- Faire vivre l'interface avec le centre de formation;
- Evaluer le tutorat.

Public : Salariés justifiant de 3 ans d'expérience dans les domaines visés par le diplôme que prépare le salarié en contrat de professionnalisation.

Durée : Variable selon le nombre de modules suivis. A titre indicatif, un trimestre par module.

Date : Nous consulter.

Lieu de formation : IRTS de Lorraine – en alternance sur le site de Metz et de Nancy.

Coût : 442,75 € le module de formation.

Coordination de l'action :

Jean-Yves COLLIN, en charge des formations tutorales.

Secrétariat et renseignements :

03 83 93 41 90 - alternance@irts-lorraine.fr



La Formation de Maître d'Apprentissage

Module 1 5,5 jours soit 38h30	Maître d'Apprentissage "Les bases"	Problématique et enjeux du tutorat	8h30	Janvier à Mars
		Méthodologie et techniques de l'accompagnement	26h00	
		Elaboration d'un livret d'accueil du tuteuré	4h00	
Module 2 6 jours soit 40h00	Maître d'Apprentissage "Approfondissement"	Pédagogie de l'alternance	17h30	Avril à Juin
		Echanges d'expériences	10h30	
		Le dispositif d'apprentissage	7h00	
		Posture du Maître d'Apprentissage	5h00	

Labellisation :

Attestation délivrée par la CPNE de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif.

Objectifs :

- Organiser l'accueil, l'intégration dans le stage et l'accompagnement quotidien;
- Professionnaliser à partir des situations de travail apprenantes et sur la base des référentiels diplômés;
- Inscrire l'accompagnement pédagogique, du tutorat dans une démarche partenariale avec le CFA sur la base de critères "Site Qualifiant".

Module 1 :

- Connaître les types et logiques d'accompagnement tutoral, les modalités et les contraintes d'une formation en alternance, la place et le rôle du tuteur;
- Construire et organiser les différentes phases du parcours de l'apprenti;
- Mener des entretiens de suivi et d'évaluation;
- Rendre les situations de travail apprenantes ou repérer les situations de travail formatives.

Module 2 :

- Connaître les métiers et les certifications;
- Décliner l'activité professionnelle par le prisme des référentiels et domaines de compétences;
- Renforcer les fondamentaux de la posture de tuteur de maître d'apprentissage;
- Observer et analyser les pratiques favorisant la professionnalisation des apprentis.

Public : Salariés désignés pour le suivi présent ou futur d'un apprenti, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine en lien direct avec la qualification visée en contrat d'apprentissage. Dans certains cas, le Maître d'apprentissage doit être titulaire du même diplôme que celui préparé par l'apprenti.

Durée : 78,5 heures.

Date : Une moyenne de 2 journées de formation par mois de janvier à juin.

Lieu de formation : IRTS de Lorraine – en alternance sur le site de Metz et de Nancy.

Coût : 903 €

Coordination de l'action : Jean-Yves COLLIN, en charge des formations tutorales, Judith KAISER, CFA du Travail Social de Lorraine.

Secrétariat et renseignements :
03 83 93 41 90 - alternance@irts-lorraine.fr



La Formation de la DRJSCS : le Référent professionnel de Stage et le Référent professionnel de Site Qualifiant

Module 1 5,5 jours soit 38h30	Référent professionnel de Stage "Les bases"	Problématique et enjeux du tutorat	8h30	Janvier à Mars
		Méthodologie et techniques de l'accompagnement	26h00	
		Elaboration d'un livret d'accueil du Site Qualifiant	4h00	
Module 2 5,5 jours soit 38h30	Référent professionnel de Stage "Approfondissement"	Pédagogie de l'alternance	17h30	Avril à Juin
		L'évaluation	14h00	
		Posture du Tuteur	7h00	
Module 3 6 jours soit 42h00	Référent professionnel de Site Qualifiant "Management"	Site Qualifiant : Réglementation et modalités	14h00	Octobre à Décembre
		Management : Conduite d'équipe	7h00	
		Management : Rôle et posture du Référent	10h30	Janvier Février
		Co-construction projet d'accueil du Site Qualifiant	10h30	

Labellisation :

Attestation validée par la DRJSCS

Objectifs :

- Organiser l'accueil, l'intégration dans le stage et l'accompagnement quotidien;
- Professionnaliser à partir des situations de travail apprenantes et sur la base des référentiels diplômés;
- Inscrire l'accompagnement pédagogique, organisationnel et managérial, du tutorat dans un projet d'accueil "Site Qualifiant" référencé.

Module 1 :

- Connaître les types et logiques d'accompagnement tutoral, les modalités et les contraintes d'une formation en alternance, la place et le rôle du tutorat;
- Construire et organiser les différentes phases du parcours de l'apprenant;
- Mener des entretiens de suivi et d'évaluation;
- Rendre les situations de travail apprenantes ou repérer les situations de travail formatives.

Module 2 :

- Connaître les métiers et les certifications;
- Décliner l'activité professionnelle par le prisme des référentiels et domaines de compétences;
- Renforcer les fondamentaux de la posture de tuteur de proximité;
- Produire un outil et penser des méthodes favorisant la professionnalisation des stagiaires.

Module 3 :

- Formaliser un "projet d'accueil du stagiaire" et créer l'opérationnalité fonctionnelle du Site Qualifiant;
- Organiser le tutorat en interne : superviser, animer et conduire l'équipe des tuteurs;
- Gérer les relations tuteur-tutoré,
- Faire vivre l'interface et la communication "Site Qualifiant / Centre de Formation";
- Evaluer le tutorat.

Public : Salariés justifiant de 3 ans d'expérience dans les domaines visés par le diplôme que prépare le salarié. Dans certains cas, le référent professionnel doit être titulaire du même diplôme que celui préparé par le stagiaire.

Durée : 120 heures.

Modalités d'inscription et dates : Nombre de place limité. Nous consulter.

Lieu de formation : IRTS de Lorraine – en alternance sur le site de Metz et de Nancy.

Coût : Coût pédagogique pris en charge par la DRJSCS.

Coordination de l'action : Jean-Yves COLLIN, en charge des formations tutorales.

Secrétariat et renseignements :

03 83 93 41 90 - alternance@irts-lorraine.fr



Formation à Metz ou Nancy

Se former

La formation continue : "Sensibilisation à la Fonction de Référent Professionnel de Stage" (4 journées)

Thématique 1	Problématique et enjeux du tutorat	Le Site Qualifiant : Le cadre réglementaire	Séquence 1 2 demi-journées
		Identification et définition des fonctions et missions attribuées au Référent de Stage en lien avec les référentiels de formation.	
Thématique 2	Formation en alternance : Construction et conduite d'un accompagnement	Les pédagogies de l'apprentissage	Séquence 2 2 demi-journées
		Référentiel diplôme et certification	
		La construction de l'identité professionnelle du stagiaire	Séquence 3 2 demi-journées
		Transmission de la culture professionnelle	
Thématique 3	Posture Tutorale	La gestion de la relation stagiaire/référent professionnel de stage sur le plan inter-individuel et au sein des équipes	Séquence 4 2 demi-journées
		Gestion des conflits	

Ojectifs:

Séquence 1 :

- Spécifier les missions du référent professionnel de stage en l'inscrivant dans le cadre de l'alternance à partir de critères "Site Qualifiant";
- Se positionner dans le dispositif de formation en lien avec le centre de formation.

Séquence 2 et 3 :

- Développer les capacités des participants à accueillir, accompagner les stagiaires et évaluer la démarche professionnelle du stagiaire du travail social;
- Analyser les pratiques des participants visant à favoriser la transmission et la construction des compétences et des connaissances professionnelles et culturelles nécessaires à l'exercice du métier.

Séquence 4 :

- Aider les participants à prendre conscience des enjeux de la relation référent/stagiaire tant sur le plan inter-individuel qu'institutionnel ;
- Interroger la fonction de médiation en cas de conflits ou difficultés.

La démarche pédagogique :

La démarche pédagogique consiste à situer les participants dans les fonctions et les missions qui leurs sont dévolues à partir d'éclairage théorique en lien avec leurs propres pratiques afin de permettre une meilleure appropriation de cette fonction.

Public :

Organismes accueillant des stagiaires.

Dates :

Contactez le Département de la Formation Continue au 03 83 93 36 29 ou formation.continue@irts-lorraine.fr

Lieu de formation :

IRTS de Lorraine

Coût :

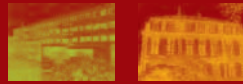
Nous consulter

Coordination de l'action :

Peggy BOULANGER, Cadre de formation



Formation à Metz ou Nancy



Charte éthique de coopération

Définition

La convention de partenariat

La convention de partenariat est conclue entre l'IRTS de Lorraine et le Site Qualifiant. Elle formalise pour une durée de **trois ans** les engagements réciproques des signataires et précise notamment l'offre d'accueil proposée par le Site Qualifiant en lien avec un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel du diplôme pour lesquels il s'engage à contribuer à la formation des étudiants.

Elle est complétée par une convention de stage établie pour chaque étudiant accueilli.

Le stage

La finalité du stage s'inscrit dans le projet pédagogique de la filière et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel,
- facilite l'acquisition des compétences nécessaires à la certification et à l'exercice du métier,
- permet d'apprendre dans et par l'organisation,
- facilite et stimule les démarches d'apprentissage,
- rend lisible les savoirs attendus (référentiel de compétences).

Encadrement du stage

La formalisation du projet de stage

Le projet de stage fait l'objet d'une concertation entre l'IRTS de Lorraine, l'organisme d'accueil, le responsable du lieu de stage et l'étudiant. Ce projet de stage est formalisé dans la convention de stage signée par l'IRTS de Lorraine, le lieu de stage et l'étudiant.

La convention de stage

La convention de stage précise les engagements et les responsabilités de l'IRTS de Lorraine, du lieu de stage et de l'étudiant et est signée par les trois parties.

Durée du stage

La durée du stage est précisée dès les premiers contacts entre l'IRTS de Lorraine, le lieu de stage et l'étudiant. La durée du stage figure explicitement dans la convention de stage.

Les responsables de l'encadrement

Tout stage fait l'objet d'un double accompagnement par :

- un formateur de l'IRTS de Lorraine,
- un formateur sur Site Qualifiant.

Les formateurs travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles. Le responsable du stage au sein de l'IRTS de Lorraine est le garant de l'articulation entre les finalités du cursus de formation et celles du stage, selon les principes de la présente charte. Les institutions respectives des responsables de l'encadrement du stage reconnaissent la nécessité de leur investissement, notamment en temps, consacré à l'accompagnement.

Évaluation

Évaluation du stagiaire

L'activité du stagiaire fait l'objet d'une évaluation selon les textes en vigueur et selon les filières, des objectifs particuliers déterminent la nature des stages et ceux-ci sont intégrés au cursus pédagogique.

- Les modalités concrètes d'évaluation sont mentionnées dans la convention de stage.
- L'évaluation est portée dans une "fiche d'évaluation" qui, avec la convention de stage, constitue le "livret de formation". Ce dossier de formation est conservé par l'IRTS de Lorraine.



Charte éthique de coopération (suite)

Évaluation du stage

Les signataires de la convention sont invités à formuler une appréciation de la qualité du stage.

- gratifier le stagiaire selon les modalités prévues par les circulaires. (*voir définition de la gratification dans le glossaire*).

Engagement des parties

L'étudiant vis-à-vis du Site Qualifiant

L'étudiant s'engage à :

- réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées,
- respecter les règles du Site Qualifiant ainsi que ses codes et sa culture,
- respecter les exigences de confidentialité fixées par le Site Qualifiant,
- relayer les informations relatives à son parcours de formation.

L'IRTS de Lorraine vis-à-vis de l'étudiant

L'établissement d'enseignement s'engage à :

- définir les objectifs du stage et s'assurer que le stage proposé y répond,
- accompagner l'étudiant dans la recherche de stage,
- préparer l'étudiant au stage,
- assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage, en lui affectant un formateur qui veillera au bon déroulement du stage; mettre à la disposition de ce dernier les outils nécessaires à l'appréciation de la qualité du stage par l'étudiant,
- pour les formations qui l'exigent, le guider et le conseiller dans la réalisation de son rapport de stage ou de son mémoire.

Le Site Qualifiant vis-à-vis de l'étudiant

Le Site Qualifiant s'engage à :

- proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini par l'IRTS de Lorraine,
- accueillir l'étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission,
- désigner un référent professionnel et/ou une équipe tutorale dont la tâche sera de :
 - guider et conseiller l'étudiant,
 - l'informer sur les règles, les codes et la culture du Site Qualifiant,
 - favoriser son intégration au sein du Site Qualifiant et l'accès aux informations nécessaires,
 - l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires,
 - assurer un suivi régulier de ses travaux,
 - évaluer la qualité du travail effectué,
 - l'accompagner dans son projet professionnel,
 - rédiger, en cas de besoin, une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourront accompagner les futurs curriculum vitae de l'étudiant,

L'étudiant vis-à-vis de l'IRTS de Lorraine

L'étudiant s'engage à fournir l'appréciation de la qualité de son stage à l'IRTS de Lorraine et à produire dans les temps impartis les rapports et écrits professionnels demandés.

Le Site Qualifiant et l'IRTS de Lorraine

Le Site Qualifiant et l'IRTS de Lorraine veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après le stage.

Ils respectent par ailleurs leurs règles respectives de confidentialité et de déontologie. L'IRTS de Lorraine s'engage à informer, renseigner et accompagner les référents professionnels quant à l'évolution des formations.



Glossaire pédagogique de l'alternance et de la coopération

L'utilisation commune de termes répondant à des définitions précises est l'une des garanties de la qualité de la prestation de formation.

Action de formation

Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation. Au sens légal, les actions de formation financées par les employeurs se déroulent conformément à un programme. Celui-ci, établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats (AFNOR).

Alternance

C'est une des modalités de l'ouverture de l'école sur le monde du travail. De façon générale, on appelle alternance le va-et-vient au cours d'une formation entre des enseignements théoriques dispensés dans une école ou un organisme de formation, et une mise en situation de travail pratique sur le "terrain". L'alternance a pour mission de rendre complémentaires les deux lieux de formation (école et terrain), en les faisant ponctuellement s'interpénétrer.

Alternance intégrative

"L'alternance intégrative, c'est la combinaison d'une part, d'alternance inductive où est capitalisée l'expérience des étudiants pour illustrer les enseignements et, d'autre part, l'alternance déductive où la pratique est vue comme l'application du savoir", comme le définit Gérard MALGLAIVE¹.

Andragogie

Réclamant des méthodes et des techniques distinctes de celles de l'enseignement aux jeunes, le terme andragogie (andra signifiant adulte et plus précisément du grec andros : homme et agogos : guide) est pertinent pour désigner ce qui constitue une approche spécifiquement adaptée à la formation des adultes.

Apprentissage

Activité ou ensemble d'activités qui permettent à une personne d'acquérir, d'approfondir ou de développer des aptitudes. "L'apprentissage est un changement dû à l'interaction d'un individu avec son environnement, qui répond à un besoin et qui rend l'individu capable de mieux interagir avec son environnement". W. H. Burton².

Aptitudes

- Potentialité naturelle ou acquise à faire quelque chose.
- Disposition innée ou faculté acquise, permettant de faire quelque chose, de réussir une démarche.

Attestation de formation

Document écrit, délivré par le dispensateur de formation ou une autorité de référence, reconnaissant au titulaire un niveau de capacité vérifié par un contrôle (AFNOR).

Attestation de stage

Document écrit, remis au stagiaire, qui certifie sa participation à une formation (AFNOR).

Capacité

Ensemble des dispositions et des acquis, constatés chez un individu, généralement formulés par l'expression: être capable de... (AFNOR).

Une capacité représente la possibilité de réussite dans l'exécution d'une tâche, ou l'exercice d'une profession. Elle peut être objet d'une évaluation directe, sous réserve d'une volonté de mise en œuvre de la part de celui dont on veut apprécier la capacité.

¹Alternance et compétences, cahiers pédagogiques n°320, janvier 1994, 26-28.

²L'alternance, revue éducation Permanente, n°115, 1993.

Compétence professionnelle

Mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité (AFNOR).

La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être véritablement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. Elle est toujours "compétence à agir" et n'a de sens que par rapport au but que poursuit l'action. Autrement dit, la compétence se rapporte autant à des situations professionnelles qu'à des qualités individuelles et l'on ne peut valablement évaluer les secondes sans avoir une connaissance des premières.

Certification

Voir évaluation certificative.

Contenu de formation

Description détaillée des différents sujets traités dans la formation, en fonction des objectifs pédagogiques de la formation.

Contractualisation

Démarche contractuelle (à partir d'une convention) qui depuis l'organisme de formation vaut pour reconnaissance de la qualité du terrain. Voir convention de partenariat.

Contrôle en cours de formation

Modalités d'évaluation des candidats à l'obtention de certains diplômes, intermédiaire entre l'examen traditionnel et le contrôle continu. Le contrôle en cours de formation porte sur une partie des épreuves du domaine professionnel et sur une partie des domaines généraux définis par les textes. Il donne lieu à plusieurs situations d'évaluation pour les épreuves ou les domaines concernés.

Convention

C'est un document contractuel à utiliser exclusivement en vue de la formation. Il existe quatre types de conventions :

- **Une convention de coopération** conclue pour formaliser les engagements réciproques entre l'association ALFOREAS-IRTS de Lorraine et un établissement, une association ou service.
- **Une convention de partenariat** conclue entre l'association ALFOREAS-IRTS de Lorraine et le Site Qualifiant organisant l'offre de stage et le projet d'accueil. Le Site Qualifiant devient un espace de formation en tant que lieu de production de compétences et d'évaluation. Cette légitimation repose sur les critères énoncés et exigés dans les référentiels métiers et/ou dans les textes des diplômes réformés. L'organisme de formation se doit de contractualiser avec un partenaire garantissant "des bonnes pratiques" auprès des stagiaires concernés.
- **Une convention de stage** est tripartite entre l'IRTS de Lorraine, l'établissement d'accueil et le stagiaire ou salarié. Ce document, qui est essentiel, prévoit les conditions

et la durée de travail ainsi que la gratification (cf définition gratification). Le stage obligatoire donne lieu à une évaluation qui entre en ligne de compte pour la délivrance du diplôme. Si le stage est obligatoire dans le cadre de la formation, le stagiaire bénéficie automatiquement d'une convention. Il demeure sous le contrôle de l'IRTS de Lorraine, mais il est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'annexe pédagogique décrit les activités exercées par le stagiaire pendant la période sur Site Qualifiant, établissement d'accueil, lieu qualifiant. Ces activités sont déterminées par le référent professionnel, en fonction de l'année de formation, de la période où se déroule le stage, des objectifs de formation par rapport au diplôme préparé et des activités du Site Qualifiant.

- **Une convention de formation** qui s'établit entre l'IRTS de Lorraine et l'employeur du salarié.

NB : En cas de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), une convention tripartite de VAE est conclue.

Coopération

Opérer conjointement avec quelqu'un, prendre part à une œuvre commune, répondre à l'action par un effort personnel. La coopération est fondée sur la répartition des tâches en fonction de la participation de chacun (agir et travailler ensemble).

Critère

Éléments de base auxquels on se réfère pour mener une évaluation. Selon P. MEIRIEU³, c'est un élément permettant au sujet de vérifier qu'il a bien réalisé la tâche proposée et que le produit de son activité est conforme à ce qu'il devait obtenir. La liste des critères peut être établie avec les "apprenants". Cette pratique contribue à la transparence de l'évaluation, elle dit sur quoi porte l'évaluation.

Dispositif de formation

Ensemble des éléments (méthodes, outils, procédures, routines, principes d'action) articulés entre eux et ayant pour finalité l'assimilation des compétences véhiculées par la formation.

Dispositif d'évaluation

Ensemble des éléments (méthodes, outils, procédures, principes, routines, principes d'action) ayant pour but la mesure de l'efficacité d'une action ou d'un dispositif de formation.

Domaine de compétences

Description détaillée des différentes compétences et des savoirs associés nécessaires à l'exercice du métier (voir référentiel professionnel).

Domaine de formation

Unité faisant partie d'un cursus de formation. Chaque domaine constitue un tout en soi (AFNOR).

³Précis de pédagogie, Georgette et Jean Pastiaux, éditions Repères Pratiques Nathan, 1997.

Évaluation formative

Elle intervient "en principe, au terme de chaque apprentissage et a pour objet d'informer apprenant et formateur du degré de maîtrise atteint et éventuellement, de découvrir où et en quoi un apprenant éprouve des difficultés d'apprentissage, en vue de lui proposer ou de lui faire découvrir des stratégies qui lui permettent de progresser." G. de LANDSHEERE⁴.

Évaluation certificative

C'est la mesure des acquisitions d'un apprenant à la fin d'une séquence, d'un stage, d'un cycle de formation. Elle débouche sur une notation des individus par rapport à un programme, un référentiel. Elle est dite certificative lorsqu'elle est organisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Ces situations d'évaluations permettent selon la procédure mise en œuvre une reconnaissance institutionnelle des acquis, ou constituent un acte officiel par lequel ces acquis sont reconnus.

Filière de formation

Succession ordonnée de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un métier (AFNOR). Aujourd'hui, on entend par filière de formation le panorama complet des offres de formation dans un domaine professionnel considéré, présenté au demandeur afin de lui permettre de se situer par rapport à un ensemble, de dégager plusieurs types de parcours possibles durant sa vie active, d'anticiper son évolution future et d'élaborer son projet personnel. En formation professionnelle continue, les filières de formation qualifiantes et professionnelles permettent de personnaliser chaque parcours de formation et d'assurer la plus grande employabilité des formés.

Fonction de Formateur Terrain

Le formateur de terrain est un travailleur social qui assure l'encadrement d'un étudiant en stage. Il est amené à construire, animer et évaluer des situations formatives grâce à sa connaissance des outils de la pédagogie par alternance. (voir arrêté du 22 décembre 1998). Le Formateur Terrain intervient dans le cadre des stages prévus par certaines formations préparant à des certificats ou diplômes d'Etat en travail social. Grâce à sa connaissance des outils de la pédagogie par l'alternance, il construit, anime et évalue des situations formatives dans le cadre de l'accompagnement à la professionnalisation des stagiaires.

Formateur sur Site Qualifiant

Un professionnel qui participe au processus de professionnalisation sur le site qualifiant est considéré comme un Formateur sur Site qualifiant. Chaque stagiaire est accompagné par un Formateur sur Site Qualifiant principal appelé **Référent professionnel de Stage**.

Formation individualisée

La formation individualisée prend en compte les acquis de l'apprenant grâce à un positionnement (sous forme d'entretien, d'évaluation...). Ce positionnement permet de définir un parcours adapté pour atteindre les objectifs fixés à la formation. Les objectifs (certification, qualification...) restent les mêmes pour l'ensemble des apprenants mais les modalités et les contenus du parcours peuvent varier d'un apprenant à l'autre.

Formation initiale

Ensemble des connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. Peut comprendre des enseignements généraux et, dans certains cas, de la formation professionnelle (AFNOR).

Formation Professionnelle Continue

Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social. Elle fait partie de l'éducation permanente (AFNOR).

Gratification

Depuis le 31 janvier 2008, les stagiaires en formation de niveau III effectuant un stage de plus de deux mois ont droit à une gratification (Loi n°2006-396 du 31 mars 2006, décrets n°2008-96 du 31 janvier 2008 et n°2009-885 du 21 Juillet 2009, circulaires n°DGAS/4A/5B/2008/67 du 27 février 2008 et NOR BCF0917352C du 23 Juillet 2009, circulaire interministérielle n°DGAS/SD5B/2008/141 du 21 avril 2008 et note DGAS/4A/RM avril 2008).

Lieu qualifiant

C'est un lieu de stage professionnalisant, défini selon des termes identiques au Site Qualifiant, sauf à considérer un caractère plus spécifique eu égard à des champs professionnels moins diversifiés. De fait, le lieu qualifiant accueille des stagiaires sur un ou deux métiers de référence.

Maître d'Apprentissage

Salarié de l'établissement d'accueil de l'apprenti, le maître d'apprentissage contribue à l'acquisition des compétences correspondant à la qualification recherchée, au diplôme préparé, en liaison avec le centre de formation des apprentis. Obligatoirement titulaire d'un niveau de diplôme au moins égal à celui préparé par l'apprenti et d'une expérience professionnelle de trois années au moins, le maître d'apprentissage est reconnu dans ses aptitudes pédagogiques via une formation assurée par le CFA du Travail Social de Lorraine, certifiée par un label délivré par la branche professionnelle.

⁴Le langage de la formation, Guy Amancard, éditions Méthodes et Stratégies, 1993.

Moyens (pédagogiques)

Ensemble des ressources (d'ordre matériel et méthodologique) dont dispose le formateur pour assurer la formation.

Niveau de formation

Position hiérarchique d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'une formation dans une nomenclature (AFNOR).

Niveau I : Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise. (CAFDES, DEIS)

Niveau II : Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise. (CAFERUIS)

Niveau III : Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (ES, ASS, CESF, EJE, ETS).

Niveau IV : Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique (ME, TISF).

Niveau V : Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré (AMP, AVS).

Niveau de formation LMD

Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignements supérieurs européens, le cursus universitaire français s'organise désormais autour de trois diplômes : la Licence, le Master et le Doctorat. Cette nouvelle organisation, dite "L.M.D.", permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

Objectifs de formation

Ils énoncent ce que les apprenants doivent être capables de faire dans une situation de travail et ils sont les éléments fondamentaux de l'offre de formation.

Outil d'évaluation

Instrument permettant de vérifier si l'objectif est atteint ou non. Tests (pour le domaine cognitif), grilles d'observation sur les points clés du geste (pour le domaine psychomoteur), et instruments d'observation permettant d'identifier les comportements qui semblent prouver l'attitude visée et ceux qui prouvent le contraire (pour le domaine psychoaffectif).

Pédagogie

Le terme peut renvoyer :

- à la didactique des disciplines, comme ensemble des procédures d'apprentissage et/ou d'enseignement propres à un champ disciplinaire particulier, ainsi la didactique sera une réorganisation des savoirs en vue de leur transmission,

- aux sciences de l'éducation qui font appel plus ou moins aux sciences sociales et humaines comme la psychologie, la sociologie, l'histoire, l'économie, l'anthropologie, etc,
- au champ des pratiques pédagogiques, dont la panoplie disponible doit être en adéquation avec les besoins estimés des apprenants.

Pré-requis

Ce mot vient du latin requisitum : ce qui est recherché, requis. Les pré-requis désignent les savoirs et les savoir-faire qui sont indispensables pour accomplir une tâche donnée ou pour entrer dans une nouvelle formation.

Projet

Ce que l'on a l'intention de faire dans un avenir plus ou moins éloigné. Le projet concrétise une intention : il pose un but, et prévoit un certain nombre de moyens pour l'atteindre ; il se précise sous forme de programme, d'activités successives à travers lesquelles ces moyens seront mis en œuvre.

L'expression pédagogique du projet a quatre sens :

- c'est celle qui organise, dans une architecture de projet, les activités qu'elle fait exercer aux bénéficiaires. Le projet est un cadre de travail,
- c'est celle qui assure l'éducation des activités de projet des bénéficiaires, au même titre que celle des activités, littéraires, scientifiques, techniques, etc. Le projet est un objet d'éducation,
- c'est celle qui part des projets des bénéficiaires pour organiser leurs activités d'apprentissage. Le projet est un mobile et une méthode de travail,
- c'est la planification et la division des tâches pour la production d'un objet ou d'un effet objectif. Elle peut combiner deux ou trois des caractères précédents.

Le projet dans son acception pédagogique renvoie aux méthodes pédagogiques actives.

Référent professionnel de Stage

Le Référent professionnel de Stage est désigné sur la base de compétences professionnelles reconnues et d'aptitudes pédagogiques pour accompagner un stagiaire au cours de son stage. Il est en proximité directe et quotidienne avec lui. Ses fonctions : accueillir, accompagner, former par le travail, évaluer. Le professionnel concerné devra, selon les textes, posséder soit un diplôme et/ou un niveau de formation équivalent au stagiaire accueilli, soit une fonction équivalente.

Projet d'accueil du stagiaire

Le Site Qualifiant propose une offre d'accueil dans un ou plusieurs des domaines de compétences du référentiel professionnel du diplôme visé. Ce projet, mis en œuvre par le Site Qualifiant, est défini de façon concertée entre l'établissement de formation ; et pour le Site Qualifiant, par le référent professionnel. Son contenu peut être : les modalités d'accueil, d'accompagnement et de certification, les outils et moyens déployés par le Site Qualifiant...

Référent professionnel de Site Qualifiant

Il représente l'organisme d'accueil, participe au processus de reconnaissance du Site Qualifiant. Il élabore et suit les conventions conclues et participe à la certification des étudiants en formation in situ. C'est le garant de la cohérence globale de chaque projet de stage, il organise et mutualise les ressources institutionnelles nécessaires à l'acquisition des compétences professionnelles au bénéfice de chaque stagiaire et coordonne les différents professionnels de l'équipe. Il est l'interface avec l'organisme de formation.

Référentiel d'activité (ou référentiel de fonction)

Le référentiel d'activité est une information de synthèse sur une activité professionnelle ou sur un métier, l'analyse d'une situation professionnelle qui s'attache à saisir la mission, les fonctions, les activités, voire les tâches d'un emploi donné.

Référentiel professionnel

Système de référence. Dans le domaine de la formation: liste des situations professionnelles, activités professionnelles, tâches, habilités, attitudes que doit maîtriser un individu après sa formation. C'est à partir des référentiels que l'on définit les objectifs pédagogiques d'une formation ou d'un apprentissage.

Référentiel de formation

Désigne le document que le centre de formation établi à partir du référentiel professionnel pour définir et décrire les objectifs de formation.

Responsable d'Axes

Cadre de formation à l'IRTS de Lorraine, il s'inscrit dans le projet pédagogique de chaque filière en tant que lieu d'expertise permettant l'acquisition de fondamentaux disciplinaires et la confrontation des réalités du travail social à des modèles d'analyse et à des grilles de lecture. Ces axes de formations s'articulent autour de 8 champs disciplinaires (droit, économie-management-sciences de gestion, expression-création-communication et médiation culturelle, pédagogie-philosophie-éthique, psychologie-psychoanalyse, psychologie sociale, sociologie, santé).

Responsable de Formation

Cadre de formation à l'IRTS de Lorraine, il est à la fois formateur et en charge d'une formation. Impliqué dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation, compétent d'un point de vue théorique et pratique, doté de savoirs théoriques et de connaissances des populations et des métiers, le formateur exerce un métier combinant des qualités intellectuelles, relationnelles et pratiques, ainsi qu'une expertise en ingénierie de formation et de projet. Il établit des relations de travail avec des partenaires de secteurs très différents et pour ce faire, il doit comprendre des langages, des stratégies et des techniques spécifiques, qu'il aura à mettre en relation pour qu'elles convergent vers les publics et les personnes dont il a la charge.

Site Qualifiant

Périmètre défini et considéré comme une organisation professionnalisante, et pouvant accueillir plusieurs types de stagiaires (de même année de formation ou de promotions différentes) du fait des champs d'exercices diversifiés des professionnels. Le Site Qualifiant peut mobiliser, autour du référent professionnel, une équipe pluriprofessionnelle, dans la mise en œuvre du projet du ou des stagiaires et ce à partir d'une offre d'accueil dans un ou plusieurs des domaines de compétences du diplôme d'état de référence.

Tuteur de Proximité

Choisi par l'employeur parmi les salariés volontaires de l'établissement, le tuteur de proximité accueille et accompagne le salarié en contrat ou période de professionnalisation lorsque celui-ci est en situation professionnelle. Dans ce cadre, le tuteur de proximité doit suivre une formation de 40h ; cette condition est posée par la branche. Le tuteur doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine en lien direct avec la qualification visée en contrat ou période de professionnalisation⁵.

Tuteur référent

La fonction de Tuteur Référent mobilise des compétences managériales et d'organisation proches de la fonction d'encadrement. Le Tuteur référent est un salarié expérimenté ayant en charge la coordination et l'animation du tutorat au sein de l'établissement. Il possède une expérience aguerrie de **Tuteur de Proximité** ce qui lui permet de garantir une cohérence globale et une qualité à la fois des suivis de l'accompagnement à la professionnalisation dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation et, au delà, des stages dans le cadre réglementaire du Site Qualifiant. Il mesure et organise l'activité de l'équipe de professionnels mobilisés par et pour la professionnalisation des salariés et des stagiaires⁵.

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La VAE est un droit, inscrit dans le Code du travail et le Code de l'éducation, pour toute personne engagée dans la vie active de faire reconnaître, sous certaines conditions, son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

⁵Voir fiche adhérent A6 "Tutorat" sur www.unifaf.fr.

Bibliographie

Ouvrages :

- Pédagogie de l'alternance. Paris : CNRAA Éducation Nationale, Nancy : CRDP de Lorraine, 1998. 127p. (Guide méthodologique ; N°14. collection Liaisons Pédagogiques)
- BONNEFOND Sophie. Le statut des stagiaires. Paris : SEFI, Arnaud Franel Éditions, 2006. 158 p. (Éducation, formation et ressources humaines)
- BORU Jean-Jacques, LEBORGNE Christian, BARBIER Jean-Marie. Vers l'entreprise tutrice : du tuteur à la fonction tutorale. Paris : Entente, 1992. 153 p.
- CHAUVIN Corinne. Concevoir un stage de formation : de l'analyse de la demande à la réalisation des supports pédagogiques. Paris : ESF, 2005. 164 p. (Formation permanente)
- FOURDRIGNIER Marc. L'accueil de stagiaires dans le secteur social : accueil de l'institution et accompagnement par le professionnel. Rueil Malmaison : Éditions A.S.H., 2010. 169 p. (Professionnels)
- FRANCE. Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Stages en entreprise. Paris : La Documentation française, 2007. 97 p. (Les indispensables jeunes)
- GEAY André. L'école de l'alternance. Paris : l'Harmattan. 1998, 193 p.
- HAMMER Malcolm, VILLEBRUN Muriel, Génération précaire. Parcours du combattant stagiaire. Paris : Mille et une nuits, 2007. 189 p. (Les petits livres)
- MAUDUIT-CORBON Michelle, MARTINI Franck, Pédagogie de l'alternance. Paris : Hachette Livre, 1999. 96 p.
- PELPEL Patrice. Guide la fonction tutorale. Paris : Ed. d'Organisation, 1995. 208 p.
- PEYRE Pierre. Projet professionnel, formation et alternance : essai de sociopédagogie appliquée en milieu sanitaire et social. Paris : l'Harmattan, 1995. 253 p.
- VANHULLE Sabine, MERHAN France, RONVEAUX Christophe. Alternances en formation. Bruxelles : De Boeck, 2007. 266 p. (Raisons éducatives)
- ARRIGHI Jean-Jacques, MORA Virginie. Apprentissage contre professionnalisation : un faux débat. Bref, 07/2010, n°276, p. 1-4
- CHARLOT, Bernard. L'alternance : formes traditionnelles et logiques nouvelles. Éducation permanente, n°115, 1993, pp. 7-18.
- COHEN-SCALI Valérie. Quelques nouveaux enjeux pour l'insertion professionnelle des jeunes. Actualité de la formation permanente, 09/2008, n°216, p. 63-69
- DARMON Laetitia. Formations sociales : la VAE et l'apprentissage ont-ils trouvé leur place ?. TSA mensuel, 04/2010, n°11, p. 17-24
- LE BOTERF Guy. Des cursus professionnalisants ou par compétences à l'Université : enjeux, craintes et modalités. Actualité de la formation permanente, 09/2007, n°209, p. 53-59
- MAUBANT Philippe [Coord.]. L'alternance en formation : un projet à construire. Pour, 06/1997, n°154. p. 1-181.
- OUDET Solveig. Université : l'alternance, support de la professionnalisation ? Actualité de la formation permanente, 09/2006, n°204, p. 59-65
- PINEAU Gaston. L'alternance, une alternance éducative ? Éducation permanente, 06/2005, n°163, p. 5-131
- PINEAU Jacques. Requalifier les métiers éducatifs et sociaux : alterner ci, alterner là, il en restera toujours quelque chose. Empan, 12/2004, n°56, p. 133-136
- ROUCOULES Alain. L'alternance : de la formation à l'exercice professionnel. Empan, 12/2004, n°56, p. 137-142
- SOREL Maryvonne, ROGER Michel. Former avec les environnements. Éducation permanente, 06/2010, n°183, p. 5-171
- THERY Michel, LUTTRINGER Jean-Marie, SEILER Carine. Apprendre et travailler : vers de nouvelles complémentarités ? Bref, 11/2005, n°225, p. 1-4

Quelques repères historiques :

- BESNARD Pierre, LIÉTARD Bernard. La formation continue. Paris : PUF, 1976. 126 p. (Que sais-je ? n°1655)
- TERROT Noël - Histoire de l'éducation des adultes en France, la part de l'éducation des adultes dans la formation des travailleurs : 1789 - 1971. Paris : l'Harmattan, 1997. 345 p. (Savoir et formation)
- JOBERT Guy. Les formateurs et le travail, chronique d'une relation malheureuse. Éducation permanente, n° 116, 1993, p. 7-18.

Dernière mise à jour : 21-01-2011